

Report du gain en capital réalisé sur des actions de petite entreprise

Ce formulaire s'adresse à tout particulier (autre qu'une fiducie) qui, ayant réalisé un gain en capital lors de l'aliénation d'actions déterminées de petite entreprise (appelées *actions initiales*), désire différer l'imposition de ce gain parce qu'il a fait l'acquisition d'autres actions déterminées (appelées *actions de remplacement*). Pour ce faire, ces dernières doivent avoir fait l'objet d'une désignation auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) pour l'année de l'aliénation.

Joignez une preuve de cette désignation au présent formulaire et expédiez le tout avec la déclaration de revenus produite pour l'année en question.

Vous pouvez ainsi exclure de votre revenu la totalité ou une partie de ce gain en capital, mais vous devez l'utiliser pour réduire le prix de base rajusté (PBR) des actions de remplacement. Pour plus de renseignements, veuillez consulter la brochure *Gains et pertes en capital* (IN-120).

Remplissez ce formulaire uniquement si l'aliénation des actions initiales a été effectuée **avant le 19 février 2003**.

Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
Adresse		Code postal
Nom de la société émettrice des actions initiales		Numéro d'enregistrement
Nom de la société émettrice des actions de remplacement		Numéro d'enregistrement

Date d'aliénation des actions initiales :

Date d'acquisition des actions de remplacement :

Gain en capital reporté

Prix de base rajusté des actions initiales	<input type="text"/>	1
Produit d'aliénation des actions initiales	<input type="text"/>	2
Taux de plafonnement relatif aux actions initiales (si le montant de la ligne 1 est de 2 millions de dollars ou moins, passez à la ligne 5) :		
2 000 000 \$	÷	Montant de la ligne 1 <input type="text"/> = ► <input type="text"/> 3
Limite relative au produit d'aliénation :		
Montant de la ligne 2 <input type="text"/>	x	Taux calculé à la ligne 3 <input type="text"/> = ► <input type="text"/> 4
Inscrivez le gain en capital réalisé sur les actions initiales. Reportez ce montant à la ligne 7 si vous n'avez pas rempli la ligne 3.		
<input type="text"/>	x	<input type="text"/> 5
Inscrivez le taux calculé à la ligne 3 et faites la multiplication.		
<input type="text"/>	x	<input type="text"/> 6
Gain en capital admissible = <input type="text"/> 7		

Si les actions de remplacement ont été émises par différentes sociétés ou si elles ont été acquises à différentes dates, remplissez d'abord les lignes 10, 11 et 12 ci-dessous pour celles qui ont été à la fois émises par la même société et acquises à la même date. Puis, sur une feuille annexée, faites les mêmes calculs pour les autres actions de remplacement, en prenant soin de préciser chaque fois le nom de la société émettrice et la date d'acquisition. **Veuillez noter que le gain en capital que vous pouvez reporter ne doit pas excéder le gain en capital admissible (ligne 7).**

Coût des actions de remplacement	<input type="text"/>	10
Taux de plafonnement relatif aux actions de remplacement :		
Montant de la ligne 10 (maximum : 2 000 000 \$)	÷	Montant de la ligne 2 (ou de la ligne 4 si vous l'avez remplie) <input type="text"/> = ► x <input type="text"/> 11
Multipliez le montant de la ligne 7 par le taux obtenu à la ligne 11.		
<input type="text"/>	=	<input type="text"/> 12
Total des montants des lignes 12 pour les autres actions de remplacement, selon les calculs annexés		
<input type="text"/>	+	<input type="text"/> 13
Additionnez les montants des lignes 12 et 13.		
<input type="text"/>	=	<input type="text"/> 14
Inscrivez le moins élevé des montants des lignes 7 et 14.		
Reportez-le à la ligne 94 de l'annexe G de votre déclaration de revenus.		
Gain en capital reporté = <input type="text"/> 15		